N° 478

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juillet 1984.

RAPPORT (1)

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposei un texte sur le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Par M. Pierre CECCALDI-PAVARD,

Sénateur.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7º législ.) : 1º lecture : 2094, 2131 et in 8º 577.

2' lecture : 2304.

Sénat : 342, 469 et in-8° 183 (1983-1984).

Nouvelle-Calédonie.

⁽¹⁾ Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. François Massot, député, sous le numéro 2311.

⁽²⁾ Cette commission est composée de : MM. Jacques Larché, sénateur, président, Michel Sapin, député, vice-président; François Massot, député, Pierre Ceccaldi-Payard, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires: MM. René Rouquet, Jean-François Hory, Gu, Ducoloné, Jean-Foyer, Marcel Esdras, députés; Marc Bécam, Jean-Marie Girault, Dick Ukeiwé, Michel Darras, Jacques Eberhard, sénateurs.

Membres suppléants: M. Robert Le Foll, Mme Denise Cacheux, MM. Georges Labazée, Joseph Menga, Jacques Brunhes, Emmanuel Aubert, Claude Wolff, députés; Germain Authié, François Collet, Etienne Dailly, Paul Girod, Charles Lederman, Roland du Luart, Marcel Rudloff, sénateurs.

MESDAMES, MESSIEURS.

La commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, s'est réunie le mercredi 18 juillet au Palais du Luxembourg sous la présidence de M. Jacques Larché, sénateur.

La commission a tout d'abord procédé à la nomination de son Bureau qui a été ainsi constitué :

- M. Jacques Larché, sénateur, président ;
- M. Michel Sapin, député, vice-président.

Puis, la commission a désigné M. Pierre Ceccaldi-Pavard, sénateur, et M. François Massot, député, comme rapporteurs respectivement pour le Sénat et l'Assemblée nationale.

- M. François Massot, prenant acte de l'adoption par le Sénat en première lecture d'une question préalable, a constaté que le maintien de cette position excluait, si elle était maintenue, toute possibilité d'accord de la commission mixte paritaire.
- M. Pierre Ceccaldi-Pavard a rappelé à ses collègues qu'il avait proposé à M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, de dissocier l'examen du projet de loi portant statut de la Nouvelle-Calédonie et dépendances de celui relatif à la formation et à la composition de l'assemblée territoriale. Le Rapporteur a indiqué que le Gouvernement n'avait pas accepté cette proposition. Il a donc précisé que le Sénat avait été conduit à opposer sur ce texte la question préalable. Il a regretté que des conditions satisfaisantes d'un examen approfondi du projet de loi ne soient toujours pas réunies.
- M. Jacque Larché a évoqué l'engagement qui avait été pris par la commission des Lois de procéder à l'examen au fond du texte avant la fin du mois d'août, ce qui aurait permis de procéder dans des conditions normales à l'élection de l'assemblée territoriale.
- M. Marc Bécam a fait part de son désaccord sur la position tendant à lier l'examen des deux projets de loi.

- M. Michel Darras a précisé que le groupe socialiste était favorable à un examen simultané des deux textes.
- M. Michel Sapin a suggéré qu'à ce point du débat la commission mixte paritaire se prononce sur le désaccord persistant entre les deux Assemblées.

Le Président Jacques Larché a alors constaté l'impossibilité dans laquelle se trouvait la commission mixte paritaire de parvenir à un texte commun.